

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2015

N°4/2015

L'an deux mille quinze, le 5 mai à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de LAUZERVILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bruno MOGICATO, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 24/04/2015.

Présents : B. MOGICATO – B. PETIT – S. ESTOURNEL – J.L. ABADIE – C. GOUPIL – C. GARCIA - J. VISENTIN – I. NOSAVAN – P. QUERE – E. JUSTES – E. BOURGAILH – D. CLARET - D. LONIGRO

Absents : Nadine DURIN (Procuration à B. MOGICATO) ; Chantal PELTIER (Procuration C. GOUPIL)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 30,
Joël VISENTIN est désigné secrétaire de séance.

La séance se déroulera suivant l'ordre du jour.

1 – Approbation du compte-rendu du C. M. du 2 avril 2015 :

Monsieur le Maire refait lecture du compte-rendu : Approbation à l'unanimité.

2 – Vente lot n° 8 du lotissement « Les Hauts du Pigné »

Monsieur le Maire indique que le lot 8 était en vente au prix de 137 000 € depuis plus d'1 an. Mme EL HARROUF Karima fait une proposition au prix de 122 000 €.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble des conseillers municipaux de délibérer favorablement pour attribuer ce lot n° 8 au prix proposé du fait des travaux de terrassement important qu'implique ce lot.

Délibération n° 2015-04-01 approuvé à 20 H 50 par 14voix pour et 1 abstention.

3 – Bilan Travaux mairie

Monsieur B. PETIT, adjoint au maire en charge des travaux communaux, présente le bilan final des coûts des travaux de rénovation de la mairie : coût total 349 858,78€. Part communale : 247 992,81 €. Subvention non versée à ce jour par le Conseil Général.

4 – Achat véhicule Service Technique

D. CLARET, adjoint en charge des services techniques, propose à l'assemblée l'achat d'un véhicule de type Peugeot Partner en remplacement du véhicule C15 Citroën.

Achat Peugeot Partner : 5 500 € T. T. C.

Reprise Citroën C 15 : 500 € T. T. C.

Délibération n° 2015-04-02 approuvé à 20 H 52 à l'unanimité.

5 – Achat parcelle parc communal

Monsieur le Maire présente au Conseil l'intérêt pour la commune d'acquérir ces parcelles en vue de réaliser et aménager un parc public au centre du village sur une surface totale de 10 177.20 m² (pour les parcelles ZC156 - ZC 157 – ZC 158) plus une parcelle au lieu-dit « Plancade » ZD 114 de 4 020 m².

De plus cela constituera un patrimoine foncier pour la commune.

La vente est consentie par Création Foncière pour un montant de 1 €.

Mr Le Maire soumet au vote cet achat.

Délibération n° 2015-04-03 approuvée à 21 H 05 à l'unanimité.

6 – Ecole élémentaire

Point 1 : Mme Christelle GARCIA, conseillère municipale, présente au conseil le choix d'une société pour le levé topographique dans la zone d'une future construction d'école élémentaire.

2 propositions sont présentées :

- Société GEO Lauragais : 4 200 € TTC
- Société GE INFRA : 4368 € TTC

Après avoir débattu, le conseil décide de choisir la Société GEO Lauragais pour la qualité de ses prestations détaillées sur le devis présenté et qu'il est le moins disant.

Délibération n° 2015-04-04 approuvé à 21h10 à l'unanimité.

Point 2 : Choix entreprise pour étude de sol : le choix est reporté.

7 – Information école

Madame NOSAVAN Ingrid informe l'assemblée que le maintien ou la fermeture de la 7^e classe élémentaire nous sera annoncé mi-juin par les services de l'éducation nationale. La fermeture de classe est assez probable.

8 – Questions diverses

1 – Ouverture marché électricité

Monsieur le Maire informe l'assemblée des nouvelles dispositions concernant la vente d'électricité aux services publics : les tarifs régulés de vente d'électricité vont disparaître au 31/12/2015.

Le SICOVAL et SOLEVAL alertent les communes sur ce point et nous informe des diverses possibilités :

- lancer nous-mêmes des consultations
- passer par l'offre UGAP (faire connaître les besoins avant le 15/05/2015)
- passer par un groupement d'achat pour des dépenses inférieures à 15 000 €
- lancer une consultation (règle des 3 devis)-

Monsieur J.L. ABADIE propose de suivre le SICOVAL pour une adhésion à l'UGAP qui organise un appel d'offre regroupé.

Après débat, l'assemblée décide d'adhérer à l'offre UGAP pour tous les tarifs d'électricité
Monsieur le Maire soumet au vote.

Délibération n° 2015-04-05 approuvée à 21 H 20 à l'unanimité.

2 – Choix investissement

Monsieur Paul QUERE informe l'assemblée qu'il a pris connaissance d'une étude indiquant que les investissements communaux en matière de divertissements seraient plutôt en faveur des garçons que des filles (terrains de sports, skatepark, ...).

3 – Déclaration préalable des travaux « clôture »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis la délibération du 16 septembre 2010 le dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture était requis.

Monsieur le Maire indique que ces déclarations sont complexes et coûteuses en temps d'études et documents à émettre

M. le Maire propose de ne plus soumettre les clôtures à déclaration sur le territoire communal du fait des risques très restreints sur ce type de construction. Il précise que le code de l'urbanisme ne l'impose pas.

De plus

Délibération n° 2015-04-06 approuvé à 21 H 45 à l'unanimité.

4 – Collecte de verre et déchets

Mme C.GOUPIL informe l'assemblée qu'à partir du 1^e juillet 2015 il n'y aura plus de collecte de verre en porte à porte. A partir de début juin, des colonnes à verre seront installées à différents emplacements :

- entrée du village sur la placette du centre médical
- parking de l'église
- parking du tennis
- parking de la salle des fêtes
- route d'Auzielle (placette avant le pont de la Marcaissonne)

Redevance incitative de la collecte des déchets ménagers en fonction du nombre de présentations du bac : Mme GOUPIL informe que cette mesure prendra effet au 1^{er} janvier 2016.

Une réunion publique sur ces deux points se tiendra à la salle des fêtes de Lauzerville le 26 mai 2015 à 21 H, animée par le SICOVAL.

Monsieur le Maire clôture la séance à 22 H 30.